

**- ARRÊTÉ -
Travaux d'adduction à la fibre**

Le Maire de la Commune de Saint-Ouen-de-Thouberville,

VU :

Le Code général des Collectivités Locales,

Le Code de la Route,

Les lois et règlements en vigueur,

L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et ses textes d'application,

Vu la demande reçue le 21 septembre 2026 par l'entreprise Solution Environnement, 9 rue de la Couture, 27500 Saint Mards de Blacarville, portant sur des travaux d'adduction à la fibre au 38 rue de Cambre,

Considérant que pour permettre à Solution Environnement de réaliser ces travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRETE :

Article 1 : A compter du 05 octobre 2026 et jusqu'au 04 novembre 2026, L'entreprise Solution Environnement est autorisée à intervenir pour des travaux d'adduction à la fibre sur accotement avec empiètement sur la chaussée au 38 rue de Cambre,

Article 2 : Durant l'exécution des travaux, la circulation et le stationnement sont réglementés comme suit :

- Le stationnement et le dépassement sont interdits à tout véhicule excepté ceux de l'entreprise chargée des travaux,
- la circulation est restreinte sur la section courante et alternée manuellement,
- la vitesse est limitée à 30 km/h.

Article 3 : la signalisation réglementaire sera mise en place par Solution Environnement,

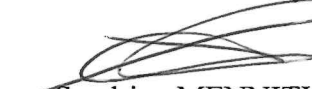
Article 4 : le présent arrêté sera publié et affiché dans la Commune de SAINT-OUEN-DE THOUBERVILLE.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Communauté de Communes Roumois Seine
- M. le Commandant de Gendarmerie
- S.D.I.S.
- Solution Environnement

Saint-Ouen-de-Thouberville, le 29 septembre 2026

Madame Le Maire,


Sandrine MENNITI



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr

Publié sur le site internet de la commune le 29 septembre 2026.